



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHÉ
Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'honneur



Arrêtés du 1^{er} février 2019
signés par le Préfet de la Manche :
M. Jean-Marc SABATHÉ

NUMERO SPECIAL N° 49



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
<i>PREFECTURE - SOUS-PREFECTURE</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 19-03 du 1^{er} février 2019 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de COUTANCES du 11 au 15 février 2019 inclus</i>	<i>2</i>
II - DIVERS	2
<i>Arrêté n° 19-03 du 1^{er} février 2019 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc PICAND, Directeur de projet</i>	<i>2</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

Préfecture - Sous-préfecture

Arrêté n° 19-03 du 1^{er} février 2019 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de COUTANCES du 11 au 15 février 2019 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;

VU le décret du 20 juillet 2015 nommant M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

VU le décret du 23 avril 2018 nommant M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02 du 23 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-33 du 28 mai 2018 donnant délégation de signature à M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Coutances ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

Article 1 : M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches est désigné pour assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 11 février au 15 février 2019 inclus.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la secrétaire générale de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

◆

II - DIVERS

Arrêté n° 19-03 du 1^{er} février 2019 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc PICAND, Directeur de projet

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;

VU le décret du 15 mars 2018 portant nomination de Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète hors classe en position de service détaché, en tant que sous-préfète de Cherbourg ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, en date du 27 avril 2016, portant nomination de M. Jean-Marc PICAND, administrateur civil hors classe, auprès du préfet de la Manche, en qualité de directeur de projet, pour l'accompagnement du développement des travaux relatifs au réacteur « EPR », à Flamanville et l'intégration de la ligne très haute tension (THT) Cotentin-Maine ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc PICAND, directeur de projet pour l'accompagnement du développement des travaux relatifs au réacteur "EPR" à Flamanville et l'intégration de la ligne très haute tension (THT) Cotentin-Maine, à l'effet de signer toutes conventions, décisions, correspondances, tous rapports et documents relatifs à la direction de projet exceptés :

- les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental ;

- les courriers adressés aux ministères, sauf ceux entrant dans le cadre du fonctionnement administratif courant.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. PICAND, directeur de projet, la délégation de signature mentionnée à l'article 1er du présent arrêté est exercée par Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète de Cherbourg.

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et M. le directeur de projet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

◆

Département de la Manche - Imprimerie administrative
 Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture